

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

CANADA.

Essai sur la Fraternité.

Le monde se souvient encore, comme d'hier, de ce mémorable février 1848, où une immense révolution s'opéra dans la capitale de la France; où une institution de quatorze siècles s'écroula en huit jours. Un geste du peuple fit évanouir la royauté; un ordre de choses nouveau s'installa. Tous les hommes étaient appelés à la jouissance des mêmes droits; il leur était dit qu'ils étaient libres, qu'ils étaient égaux. Sur le drapeau qui proclamait la liberté et l'égalité était inscrit un autre mot qui résume ces deux principes, un mot qui rappelle le caractère fondamental de la société, qui exprime tous les droits et tous les devoirs, et qui, en réveillant dans les cœurs les sentiments de la concorde, de la bienveillance, de l'amour, semblait annoncer aux hommes l'ère du bonheur. Oui, le premier cri que poussa la révolution victorieuse, c'est ce mot de justice et d'affection: Fraternité!

A ce mot toute la France se réveille dans une pensée commune; c'est l'expression de ce qu'elle sent, de ce qu'elle est; elle n'a qu'un cœur, elle n'a qu'une voix, et cette voix, elle répète dans un cri sublime le mot magique. L'Europe entière l'entend aussitôt, et, elle s'unie comme un seul homme, et de capitale en capitale, de nation en nation, l'écho s'en va répétant: Fraternité, fraternité!

On le sait, le drapeau sur lequel ce mot a été inscrit a perdu de son prestige, car il a été couvert d'horribles taches de sang. Hélas! cette proclamation de la fraternité n'a été qu'une cruelle dérision de l'humanité. Mais il importe de savoir si la révolution que je rappelle jetait des idées nouvelles dans la société. Ce mot de fraternité que jamais l'antiquité n'avait entendu, était-il, dans la circonstance que je mentionne, prononcé pour la première fois dans la société moderne? La Fraternité, est-ce une nouvelle forme humanitaire que le monde n'ait pas encore revêtue? Est-ce pour la première fois qu'en dehors de la famille, les hommes se regardent, et, attirés soudain par une sympathie non sentie jusqu'alors, se sont dit: nous sommes frères, qu'il y ait entre nous désormais, amour et assistance mutuelle. Non, non; la fraternité (si l'on entend le mot dans le sens le plus admissible et praticable qu'il comporte), est un sentiment qui anime depuis bien longtemps le corps social; qui depuis longtemps distingue éminemment les peuples chrétiens par contraste avec les peuples antiques. L'entraide dans quelques développements particuliers sur ce beau caractère de la civilisation moderne: la fraternité.

La fraternité, c'est le partage du cœur, des jouissances et des biens; on aime un frère, on cherche à le rendre heureux, et, s'il en a besoin, on lui donne part à ses richesses. La fraternité, ce n'est pas la communauté des biens, l'exclusion de la propriété. C'est ce qu'il importe d'abord de bien établir dans un temps où l'on rêve que la société doit être seule propriétaire du sol. Ce principe consacre une inégalité et une servitude telles qu'aucun despotisme n'en a même approché par l'imagination.

Qu'est-ce, en effet, que la société? En apparence, c'est tout le monde; en réalité, quand il s'agit d'administration et de gouvernement, c'est toujours un nombre d'hommes excessivement limité. Eh bien, ce sont ces quelques ministres responsables tant que vous le voudrez, mais maîtres tant qu'ils sont au pouvoir, qui vont avoir le domaine de la terre et du travail, qui vont régler ce que chacun doit manger et boire, qui vont déterminer aux individus la part de jouissances, de satisfactions qu'ils doivent posséder. Ainsi, la faim, la soif, le plaisir, sont enrégimentés sous le caprice de quelques administrateurs. Le citoyen, ce n'est plus que l'esclave de la république ou plutôt de ceux qui sont à la tête des affaires. Qu'est-ce, en effet, que l'esclave? C'est l'être qui n'a ni temps ni travail à lui. Or dans le système communiste, le pouvoir social seul possède la terre, seul, il distribue, commande et organise le travail. Et ce sont des hommes qui se disent amis de la liberté qui ont pu faire un tel rêve, que M. de Lamartine appelle non le triomphe, mais le vertige de la démocratie.

J'ajoute que cet idéalisme universel ne serait pas même comprimé par une certaine égalité dans la dégradation commune; mais que, sans aucun régime, le poids de l'inégalité en serait plus grand et plus odieux. En effet, quelque distribution que l'on fasse du sol et du travail, il faudra bien pourvoir aux besoins de la société, et ces besoins entraînent des offices d'une nature infiniment variée, depuis ceux qui coûtent le plus à notre délicatesse, jusqu'à ceux qui flattent davantage notre penchant pour la gloire et les commodités de la vie. Les progrès de la science économique n'effaceront jamais ces différences natives entre les offices sociaux. Or, dans le système en question, nul n'étant le maître de son travail, le choix en appartient nécessairement au pouvoir qui représente la société. Un tel sera des vers, un autre tournera la meule, et toujours par la décision des quelques hommes appelés la république.

Mais on dit: la distribution sera réglée suivant la capacité naturelle de chacun: c'est la nature même qui décidera. Je me défie beaucoup de la nature entre les mains de quelques hommes dirigeant l'activité d'une nation. Mais voyons le résultat de ce système sous le rapport de l'égalité. Aujourd'hui tel homme est pauvre, mais il a les qualités de l'esprit et du cœur; il jouit des dons de Dieu sous ce rapport; cela le console de ce que les circonstances le privent des richesses. Tel autre manque de talents, il hérite de quelque fortune; ainsi, souvent les choses se compensent, l'honneur, la considération, des jouissances intellectuelles et morales dédommagent souvent d'une certaine pauvreté. Mais voici bien un autre ordre: la capacité est la mesure de tout. Mon diner se pèse au poids de mon esprit; je reçois avec une ration de nourriture une déclaration officielle d'idiotisme. Je n'étais que pauvre d'occasion, je le suis de nécessité. Je n'étais qu'un pauvre d'un côté, me voilà petit de toutes parts. Tous les biens ensemble, toutes les misères ensemble. La hiérarchie sociale devient une série d'insultes, et l'on ne peut y boire un verre d'eau sans discerner à sa couleur la nuance juste de son indignité. En un mot, l'inégalité n'est qu'accidentelle entre les hommes. La voilà logique, et la servitude universelle a pour adoucissement la domination des gens d'esprit sur la plèbe des incapacités. (1)

On le sent, un ordre de choses semblable ne se réalisera jamais; il est impossible. Ce ne serait pas au reste la communauté des biens, puisque chacun n'aurait que la part voulue par les agents de l'autorité. La fraternité ne peut donc consister dans une chimère et le bouleversement du monde.

Mais si le sentiment, l'esprit qui la distingue, n'admet pas le droit de tous à posséder tout, il reconnaît à chacun des membres de la famille sociale des droits inviolables qui le font entrer dans le partage de la propriété. Il n'y a pas au monde que la propriété de la terre. Il est une autre propriété, dont jamais l'aliénation ne doit être acceptée par une société fraternelle: c'est celle du travail. Vous pouvez ne pas avoir le domaine de la terre; mais vous avez votre industrie, votre labeur, qui est l'effet de votre activité, de votre personnalité. Or, vous ne pouvez être frustré au profit d'un autre du fruit des sueurs de votre corps, et de l'exercice de votre esprit. Vous ne pouvez pas être déshérités de ce côté-là. Et le possesseur de la terre ne pourra même sans votre concours, obtenir du sol qui est à lui, la production qui fait la richesse. Le travail, s'il n'est le sceptre du monde, en est au moins la moitié, et par cette équitable distribution, la richesse dépendra de la pauvreté autant que la pauvreté de la richesse; et le sort de tous les deux est de s'entraider fraternellement. (2)

Tel est l'ordre aujourd'hui; mais, était-ce l'ordre avant l'évangile? On sait que non; on sait que l'esclavage était la condition générale du pauvre, c'est-à-dire que, privé du domaine de la terre, on l'avait encore privé de tout droit sur son propre travail. Le riche avait dit au pauvre: "Je suis le maître du sol, il faut que je le sois de ton travail, sans lequel le sol ne produirait rien. Le sol et le travail ne font qu'un; je ne veux pas traiter avec toi, parce que ce serait le reconnaître mon égal, et te céder une partie de ma propriété en échange de tes sueurs." Et, en effet, l'homme a péri avec la propriété du travail, il est descendu au rang d'un animal domestique qui garde la maison, qui laboure le champ, et auquel on jette sa portion deux ou trois fois le jour. Personne dans l'antiquité ne l'a trouvé mauvais. Mais aujourd'hui, on reconnaît au pauvre la propriété de son travail; ce travail, on l'estime, on le paie. L'ouvrier a son droit acquis, il le fait valoir aux yeux de l'autorité, et celle-ci se charge de la faire respecter. Je sais qu'il y a dans une partie de la société actuelle un retour aux idées antiques sous ce rapport. On fait peser un joug terrible sur le manufacturier; de fait, on lui ôte non seulement la propriété de son travail, mais sa liberté personnelle; car on assujettit son existence à mille liens qu'il ne peut rompre. L'esclavage, il faut le dire, l'esclavage reparaît dans les ateliers. Mais, vous savez aussi quelle protestation énergique s'élève de toutes parts contre l'oppression des grands propriétaires; le droit à un salaire juste ne périra pas, j'en suis persuadé. La société moderne le réclame par tout ce qu'elle a de publicistes d'intelligence et de cœur. Et le peuple, au reste, se charge de défendre ses droits.

Mais ces droits, ils sont reconnus depuis bien des siècles, dans les nations chrétiennes. Ces corporations d'ouvriers de toute espèce, si nombreuses, si considérées au moyen-âge et jusqu'à ces derniers temps, qui réglaient elles-mêmes tout ce qui les concernait, qui avaient des privilèges importants, qui stipulaient avec le pouvoir public des conditions de la vente de leurs productions diverses, ces corporations ne montrent-elles pas comment on reconnaissait la propriété du travail, le droit de l'artisan à partager la richesse, son admission comme frère

dans la société? Et, en dehors de ces corporations, au dessous de l'artisan, il y avait, il y a le serviteur de la maison. Eh bien, vous savez comme moi, dans les mœurs qui malheureusement s'effacent de plus en plus en certains pays du moins, vous savez quels égards on avait pour lui, quelle attention on apportait à lui rendre sa position douce et agréable; on payait son service non seulement par le salaire qui lui est dû, mais par des témoignages de confiance, d'affection, j'oserais dire, de respect même. Le serviteur, au bout de quelques années, n'est-il pas considéré comme un des membres de la famille? C'est l'égalité autant qu'elle peut exister sur la terre. L'égalité absolue de fait est une chimère, mais la fraternité n'en est pas une. Ce sentiment qui consiste à regarder tous les hommes comme frères par la nature, à reconnaître à chacun ses droits, à donner de l'affection et un certain respect à celui que des malheurs, résultant de l'état terrestre de l'humanité, retiennent, sous le rapport des richesses, dans un degré inférieur, cette fraternité, elle est possible, elle a existé chez les nations chrétiennes, et le sentiment qui la constitue en développera de plus en plus l'exercice.

La fraternité, c'est l'égalité, non dans les biens, dans la position sociale, mais c'est l'égalité dans le cœur, c'est-à-dire, c'est une disposition qui fait aimer tous les hommes comme membres de la grande famille, qui porte à travailler à leur bonheur, et à mitiger les malheurs inévitables par la protection, la bienfaisance, le dévouement. Elle fait donner plus d'amour à celui qui a moins de richesses. Compensant le défaut d'un bien par le don d'un autre, elle réalise en quelque sorte l'égalité.

En effet, la fraternité, ce n'est pas seulement la justice, c'est encore la charité. Ce n'est pas assez de reconnaître la propriété du travail. L'enfant pauvre, le malade pauvre, le vieillard pauvre, n'ont point de travail à eux et trop souvent même le travail manque aux pauvres valides. Que faire au pauvre? Prendre tous les moyens de le soulager; voilà ce que vous répondez, vous à qui votre cœur chrétien dit que le pauvre est votre frère. Mais que faisait-on du pauvre dans l'antiquité? On avait, dit M. de Chateaubriand, deux moyens pour se préserver des pauvres, l'infanticide et l'esclavage. Mais, enfin, la pauvreté existait souvent. Comment la considérerait-on? Écoutez ces vers de Juvénal:

*Nil habet infelix paupertas durius in se
Quam quod ridiculos homines facit. (Juv. Sat. 3.)*

"Ce que la pauvreté a de plus pénible, c'est de rendre les hommes ridicules."

Et, quant au secours à accorder au pauvre, Plante paraît avoir exprimé l'esprit antique dans ces paroles: "C'est mal agir que de donner à manger au pauvre, car c'est prolonger une vie qui doit être misérable." Sous les empereurs, on entassait les pauvres dans des vaisseaux que l'on faisait couler en pleine mer.

Mais bâtons-nous de détourner nos yeux de telles horreurs. On sait ce dont l'antiquité était capable en fait d'inhumanité. Passons à l'évangile.

Eh bien! l'évangile a posé ce principe nouveau, plus inconnu encore que l'infaillibilité du travail: "Nul n'a droit aux fruits de son propre domaine que selon la mesure de ses légitimes besoins." Dieu, en effet, n'a donné la terre à l'homme qu'à cause de ses besoins et pour y pourvoir. Tout autre usage est un usage égoïste et criminel, un usage de volupté, d'avarice, d'orgueil, vices réprouvés de Dieu et qu'il n'a pas voulu sans doute engraisser et conspuer en instituant la propriété. Il est vrai que les besoins diffèrent selon la position sociale de l'homme, position variable à l'infini. Mais là où le besoin légitime expire, là expire l'usage légitime de la propriété: ce qui reste est le patrimoine du pauvre. Le Christ a dit que le pauvre était son représentant, que le pain qui lui était offert, il l'acceptait comme donné à lui-même. Voilà ce qui fait que dans les sociétés chrétiennes, le pauvre n'est pas ridicule, voilà ce qui le fait regarder un riche comme son frère, comme ayant droit à joindre de la table de la société. La fraternité qui anime le monde moderne, ne peut l'en exclure. Et aussi, voyez ce qui est arrivé, voyez les soins assidus dont le monde antique n'avait aucune idée, ces préoccupations de l'opulence en faveur de la misère, ces fondations d'hôpitaux, d'hospices, de maisons de secours sous toutes formes, et sous tout nom; ces oreilles ouvertes à tout gémissant qui annonce une misère nouvelle, et qui appelle une invention de la charité; ces visites personnelles aux chaudières et aux grabats; ces bonnes paroles sorties d'un fonds d'amour qui ne s'épuise pas, cette communion de la richesse et de la pauvreté qui, du matin au soir, du siècle qui finit au siècle qui commence, mêle tous les rangs, tous les droits, tous les devoirs, toutes les pensées, et, par là-même, nous montre en action, en exercice, dans la réalité la plus saisissante, ce grand sentiment de la société moderne: la fraternité!

Le soulagement à rapporter à la misère a oc-

cupé tous les gouvernements qui ont vécu sous le christianisme. Je n'ai point à examiner les institutions diverses établies sous ce rapport, ni l'efficacité plus ou moins grande des mesures prises à telle ou telle époque; mais, un fait que l'histoire constate, c'est que la société, non seulement a cru que le soulagement de l'indigence était pour elle une œuvre louable de compassion, ou inspirée par l'intérêt, mais elle a pensé que c'était un devoir de justice, devoir qui tient à la constitution de l'humanité. Secourir un frère n'est pas seulement un acte de bienfaisance, c'est l'accomplissement d'une loi de la nature. Aussi, elle est repoussée par la raison comme par le cœur, cette maxime de J. B. Say: "A parler rigoureusement, la société ne doit aucun secours, aucun moyen de subsistance à ses membres." C'est là un de ces principes payens tels qu'il en ressuscite trop de nos jours, mais l'esprit général des peuples chrétiens, tel qu'il apparaît dans l'histoire, nous montre l'effet d'une autre croyance, d'une autre idée: c'est que le pauvre qui ne peut être secouru par la famille, ou la charité privée, doit l'être par la société. Et cela, pourquoi? parce que le pauvre est notre frère.

Mais le secours à donner au pauvre n'est pas seulement le pain à donner à son corps; le pauvre a une âme, sœur de la nôtre. Cette âme, elle aussi, a besoin de vérité, d'amour; ses besoins, c'est son droit à l'égard du riche. Donner la vérité à ceux qui en sont privés, c'est un devoir. Écoutez comment parle de ce devoir et de son accomplissement, l'une des plus riches intelligences de notre siècle, qui a fait don à la société de tant de belles vérités, enveloppées d'une si magnifique éloquence: "Qui, dit le P. Lacordaire, qui fera descendre la vérité jusqu'au peuple, enfant de Dieu comme vous? Qui distribuera la lumière de l'intelligence aux pauvres âmes des campagnes si enclines à se courber vers la terre comme leur corps, et les tiendra debout devant la face auguste du vrai, du beau, du saint, de ce qui ravit l'homme et lui donne le courage de vivre? Qui ira trouver mon frère le peuple, par amour de lui, pour le seul plaisir de traiter avec lui de la vérité, et de causer simplement de Dieu entre la sueur du jour et celle du lendemain? Qui lui dira: Me voici, mais, homme comme toi, j'ai étudié, j'ai lu, j'ai médité pour toi qui ne le pouvais pas, et je t'apporte la science!" La société chrétienne, continue l'éloquent dominicain, avait pourvu au besoin de l'âme du pauvre. Elle avait préparé des bouches d'or pour lui aussi bien que pour les rois. Le pauvre a besoin comme vous des environnements de la parole; il a des entrailles à émouvoir, des endroits de son cœur où la vérité doit, et où l'éloquence doit le surprendre, et l'éveiller en sursaut. Laissez-lui entendre Démosthènes, et le Démosthènes du peuple, c'est l'humble religieux qui s'est fait pauvre pour lui.

Ces dernières paroles m'amènent à parler de la plus grande réalisation que le monde ait vue de la fraternité: les ordres religieux.

Nous lisons dans l'évangile que la multitude des fidèles n'avait qu'un cœur et qu'une âme, que personne d'entre eux n'appelaient sien ce qui lui appartenait, mais que toutes choses leur étaient communes, et qu'il n'y avait point de pauvre dans leur assemblée parce que ceux qui possédaient des maisons ou des champs les vendaient et en apportaient le prix aux apôtres, pour être distribué à chacun suivant ses besoins. Cet ordre de choses ne pourrait être réalisé pour la société entière; mais c'était le principe et le modèle de cette vie cénobitique qui a rempli le monde de son histoire. Oui, admirez-la la fraternité dans cette communauté de biens, de sentiments, de vie, des membres d'un institut religieux. Voyez ces hommes si divers par leur origine, leur âge, leurs souvenirs, celui-ci portant au visage la trace des combats, celui-là, un front illuminé par la splendeur de la pensée; cet autre, le sillon infléchi d'une ardente passion vaincue, cet autre, des mains laborieuses, accoutumées aux durs travaux, toutes ces vies si prodigieusement inégales de naissance et de cœurs, les voilà fondues dans la divine égalité d'une même destinée jusqu'à la mort. (1) Qu'on dise tout ce qu'on voudra de semblables institutions, il faut être forcé d'avouer que nulle part la fraternité ne s'est vue plus vivante que dans ces réunions d'hommes, supérieurs à la personnalité par la pratique de la plus généreuse bienfaisance. On s'est dévoué pour instruire, consoler, rendre heureux les autres; on s'est habitué à se regarder comme frères, méritant la confiance réciproque par les associations si fréquentes et appliquées à tant d'objets. On comprend que cette disposition de justice et de bienveillance a dû adier et doit aller encore en se développant, et en s'appliquant chaque jour à un ordre nouveau, à moins que l'irréligion et la négation du christianisme ne réussissent à faire rétrograder l'humanité. Que devait produire avec le temps cet esprit fraternel? L'égalité des droits civils, et il y a longtemps qu'en certains pays cette égalité est reconnue. Il restait l'égalité des droits politiques; mais l'exercice de ces droits n'est pas une conséquence actuelle de l'égalité de nature. Il y a pour ce jour des conditions de connaissances politiques, d'esprit public, de développement intellectuel, d'amour de l'ordre, qui ne peuvent être que l'effet du temps, et qui ne s'accomplissent pas chez tous les peuples dans les mêmes circonstances. Dans tous les cas, on ne doit pas l'oublier: le développement de la fraternité ne s'opère pas par les soulagements excessifs d'une fausse démocratie. La fraternité n'existe pas là où l'évangile n'anime pas la société. La fraternité n'est pas un mot sonore; c'est un sentiment du cœur. Ce sentiment se manifeste par la paix, la confiance mutuelle,

Le religieux a partagé avec le malheureux quel qu'il fut, sa science, son amour, son pain; l'homme a toujours pu l'appeler: mon père, parce qu'en effet, il en a toujours été frère et secouru d'un amour fraternel. M. de Chateaubriand a dit: "on peut penser à tel besoin intellectuel, moral ou physique que l'on voudra, et il y a mille à parier contre un qu'on trouvera une congrégation religieuse établie pour y porter secours. Et, pour comprendre l'influence que durent exercer les ordres religieux sous le rapport fraternel, par leur exemple et par leurs bienfaits, il faut se rappeler, le nombre extraordinaire de ces congrégations à certaines époques. Aussi la liberté et l'égalité rentrèrent dans la société par cette voie inattendue.

On sent que s'il y avait un tel exemple de fraternité donné aux peuples du moyen-âge, le principe de l'égalité, de la charité, du dévouement des uns aux autres devait se développer avec beaucoup de vigueur dans le corps social. Et l'histoire nous l'y montre en effet, adoucissant de plus en plus les mœurs, créant tous les jours en dehors des ordres religieux, des moyens d'amélioration aux diverses classes du peuple, mêlant de plus en plus les rangs, les conditions et formant partout et pour toutes sortes d'objets des associations.

Les associations! avez-vous remarqué ce grand fait des sociétés modernes? La religion en avait donné l'exemple. L'association a été à toutes les époques de son histoire un des principes de prédilection, à elle, qui proclame l'unité dans la foi, et l'union par la charité. Tout ce que l'église fait, c'est toujours à l'aide de l'association. Ce principe est devenu le moyen d'action du corps social. Il a eu ses développements même dans les temps où la monarchie dominait d'une manière absolue, et quelquefois avec plus de liberté que sous des gouvernements récents, en apparence moins despotiques. On s'est associé, on s'associe encore pour l'exercice des œuvres de bienfaisance, pour les grandes opérations commerciales, pour les entreprises industrielles, pour l'exploitation des richesses agricoles, pour la diffusion des connaissances, pour la conquête des libertés civiles et politiques. L'association est sans doute prescrite par l'intérêt commun: quand on est seul, on est impuissant à se défendre contre qui que ce soit. L'homme isolé, qui peut-il? Il sera égaré par les illusions de son esprit, et si sa pensée est juste et forte, son action sera trop faible pour lutter contre les obstacles. À la communauté des maux qui sont sur la terre, il faut opposer la communauté des ressources. Mais, quoique l'association soit commandée par l'intérêt général, cependant, comme souvent l'intérêt privé s'y trouve froissé, elle ne peut subsister que par la confiance que l'on repose les uns dans les autres, que par la foi en l'honneur, en la justice, en la bienveillance de ceux avec lesquels on se lie, c'est-à-dire, qu'elle est l'expression de la fraternité. Et, voilà pourquoi on la trouve si rarement, et dans des limites si étroites dans l'antiquité, qui ne savait pas répéter le mot sublime, exprimant l'idée dont je viens de montrer la réalisation.

Cette esquisse est, sans doute, bien trop rapide, trop incomplète; elle fait apparaître néanmoins comment les peuples chrétiens ont considéré la fraternité et les principaux phénomènes sociaux par lesquels ce sentiment s'est révélé chez eux.

La fraternité des hommes a été proclamée par l'évangile; voilà le principe. Voici des applications successives: l'esclavage a été aboli, les mœurs sont devenues bienveillantes, la sévérité de la justice a été adoucie, les exigences de la guerre restreintes, la propriété du travail reconnue, le droit du pauvre a été reconnu par le riche, admis partout, et confirmé par la pratique de la plus généreuse bienfaisance. On s'est dévoué pour instruire, consoler, rendre heureux les autres; on s'est habitué à se regarder comme frères, méritant la confiance réciproque par les associations si fréquentes et appliquées à tant d'objets. On comprend que cette disposition de justice et de bienveillance a dû adier et doit aller encore en se développant, et en s'appliquant chaque jour à un ordre nouveau, à moins que l'irréligion et la négation du christianisme ne réussissent à faire rétrograder l'humanité. Que devait produire avec le temps cet esprit fraternel? L'égalité des droits civils, et il y a longtemps qu'en certains pays cette égalité est reconnue. Il restait l'égalité des droits politiques; mais l'exercice de ces droits n'est pas une conséquence actuelle de l'égalité de nature. Il y a pour ce jour des conditions de connaissances politiques, d'esprit public, de développement intellectuel, d'amour de l'ordre, qui ne peuvent être que l'effet du temps, et qui ne s'accomplissent pas chez tous les peuples dans les mêmes circonstances. Dans tous les cas, on ne doit pas l'oublier: le développement de la fraternité ne s'opère pas par les soulagements excessifs d'une fausse démocratie. La fraternité n'existe pas là où l'évangile n'anime pas la société. La fraternité n'est pas un mot sonore; c'est un sentiment du cœur. Ce sentiment se manifeste par la paix, la confiance mutuelle,

(1) P. Lacordaire.

(1) Lacordaire, Conférences de Notre-Dame.
(2) Lacordaire, Conférences.

la bienfaisance, et non par une haine forcée qui fait que les citoyens s'entre égorgent par milliers. La fraternité aide à vivre, elle ne tue pas. Ni jamais il lui est donné de réaliser au sein de la société toutes les conséquences de ses principes, elle le devra à celui qui l'a introduite dans le monde. à ce Christ dont le peuple vainqueur de Paris portait l'image, s'écriait si magiquement: "A genoux, à genoux, voilà celui qui a donné la liberté au monde!"

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, SAMEDI 4 JANVIER 1851.

Première Page:—Canada: Essai sur la Fraternité.

L'article que nous publions aujourd'hui sous ce titre, à la première page, doit être regardé comme le complément de l'intéressante et savante dissertation sur la Civilisation, que nous reproduisimes il y a déjà plusieurs mois. Nous prenons la liberté de rappeler aux lecteurs ce que l'auteur lui-même écrivit alors: Que le but de toute la dissertation était de faire connaître au public la nature de l'enseignement du Collège de St. Hyacinthe, sur cette partie si importante d'une haute éducation; la philosophie de l'histoire. La discussion tout entière équivaut à un résumé des leçons données dans le cours de l'année scolaire sur cet objet. L'essai sur la fraternité offre, en outre, un intérêt d'actualité, car le mot en est aujourd'hui prononcé par toutes les bouches et il occupe tous les esprits.

L'auteur exige que nous rappelions qu'il a mis à contribution, pour ce travail, quelques uns des publicistes contemporains les plus distingués, dont il a cité textuellement quelques passages.

Coup-d'œil sur le Diocèse de Montréal.

Le Diocèse de Montréal renferme environ 125 Paroisses canoniquement érigées, et une douzaine de Missions. La population catholique, qui forme la très-grande majorité, s'élève à environ 325,000, dont à peu près 18,000, d'origine Irlandaise. Le clergé est composé de 270 prêtres, y compris les membres des différentes Communautés.

L'Evêque actuel est Monseigneur Ignace Bourget, sacré Evêque de Tlemcen et Coadjuteur de Montréal, le 25 Juillet 1837, et préconisé Evêque de Montréal le 23 Avril 1840.

Monseigneur Jean Charles Prince a été nommé par le Pape Grégoire XVI, Coadjuteur de Montréal et Evêque de Martyropolis, le 5 Juillet 1844, et consacré sous ce titre, le 25 Juillet 1845.

Un Chapitre a été érigé dans la Cathédrale par un Mandement en date du 18 Janvier 1841, en vertu du Bref de Sa Sainteté Grégoire XVI, en date du 10 Mai 1836. L'installation Solennelle des Chanoines fut faite le 21 Janvier 1841, par Monseigneur de Forbin Janson, Evêque de Nancy. En ce moment le Chapitre se compose de quatre chanoines d'honneur, à savoir:

Mgr. P. Phelan, Evêque de Carraha, et administrateur du Diocèse de Kingston, Mgr. Prince, Evêque de Martyropolis; Mgr. Blanchet, Evêque de Walla-Walla, (Oregon), et Mgr. Pie, Evêque de Poitiers. (France)

Quatre chanoines titulaires; le Doyen, le Grand Chantre, le Theologal, le Pénitencier. Huit Chanoines honoraires; et trois Chapelains.

Il y a six Vicaires-généraux, dont quatre sont Curés.

Le Diocèse possède plusieurs Communautés d'hommes et de femmes, à savoir:

Les Sulpiciens, les Jésuites, les Oblats, les Frères des Ecoles Chrétiennes, les Clercs de St. Viateur, les Frères de St. Joseph.

Les Religieuses Hospitalières des Hôtel-Dieu; les Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame; les Sœurs Grises de l'Hôpital-Général; les Sœurs de la Providence; les Dames du Sacré Cœur; les Sœurs de la Miséricorde; les Sœurs du Bon Pasteur; les Sœurs des SS. Noms de Jésus et Marie; et les Sœurs de Notre-Dame des Sept Douleurs; les Filles de Ste. Anne.

Plusieurs établissements fournissent l'éducation primaire et élémentaire à la jeunesse des deux sexes: à savoir: le grand Séminaire Diocésain, et le Collège de Montréal, sous la direction des Sulpiciens; le Collège Ste. Marie, des R. P. Pères Jésuites; le Séminaire de St. Hyacinthe; le petit Séminaire de Ste. Thérèse; le Collège de Chambly; le Collège de l'Assomption; le Collège de Terrebonne; le Collège Joliette; Les Frères des écoles chrétiennes, établis et soutenus par la munificence des Sulpiciens, ont plusieurs écoles dans la ville de Montréal et à la campagne où ils donnent gratuitement l'éducation à plus de 3,000 enfants.

Les Sœurs de la Congrégation donnent une éducation presque entièrement gratuite à environ 4,500 filles tant de la ville que de la Campagne, sans parler de leur magnifique pensionnat de la ville, où elles donnent une éducation plus soignée aux enfants appartenant aux familles aisées.

De plus, chaque paroisse possède plusieurs écoles municipales, et de Fabrique. L'Hôtel-Dieu donne ses soins à environ 1800 à 2000 malades par année.

Les Sœurs Grises abritent habituellement sous leur toit hospitalier, de 125 à 150 vieillards et vieilles femmes infirmes; 90 à 100 enfants trouvés; 75 à 80 orphelins; et payent la pension de 60 à 80 enfants en nourrice.

Les Sœurs de la Providence font à peu

près les mêmes œuvres que les Sœurs Grises quoique sur une échelle un peu moins grande, n'ayant guère d'autres ressources que la charité des fidèles.

Les Sœurs du Bon Pasteur travaillent à ramener au bien ces êtres-impardonnés que la société repousse de son sein, et pour lesquelles l'hérésie et la philanthropie n'ont jamais su rien faire; où trait donc frapper le repentir de ces êtres flétris que tout le monde repousse sans ce dévouement sublime des Sœurs du Bon Pasteur qui en retirent habituellement dans leur couvent de 60 à 80?

Les Sœurs de la Miséricorde dont la maison est connue sous le nom d'Asile de la Maternité ne peuvent recevoir plus de 15 à 30 de ces malheureuses victimes du libertinage, à cause de l'exiguïté du local qu'elles occupent actuellement. Que d'infantucides cette maison n'empêche-t-elle pas!

Telles sont les principales œuvres enfantées par le catholicisme dans le Diocèse de Montréal, sans parler de celles des Conférences de St. Vincent de Paul, de la Société de Tempérance, de l'Association pour la Propagation de la Foi, et autres Sociétés et Conférences pour entretenir et développer la piété des fidèles en fants de l'Eglise. Heureux le peuple qui possède ces belles Institutions; plus heureux encore de savoir les apprécier et les soutenir, comme il l'a fait, malgré les violentes attaques de l'antagonisme religieux et de l'impunité.

PAROISSE DE MONTREAL.—Du 1er Janvier 1849 au 1er Janvier 1850, il y a eu 2,126 baptêmes, 414 mariages, et 1412 sépultures.

Une association de jeunes Canadiens Anglais s'est formée dans cette ville sous le titre de Société de Tempérance. Elle s'est réunie quatre fois le mois dernier pour entendre des dissertations et discours de plusieurs de ses membres, sur la tempérance, à la suite desquels nombre de personnes se sont ralliées à cette excellente cause et ont immédiatement inscrit leurs noms sur le catalogue de ses adeptes.

L'élan imprimé dans la voie de la Tempérance par celui qui en est le fondateur en Canada, obtient véritablement un beau succès. Les rançures politiques et les préjugés de caste ou de secte n'y font rien: on veut être tempérant, et ce lot est au bénéfice commun de l'humanité.

L'approche des élections générales tient en éveil les susceptibles sur les démarches les plus ordinaires de ceux que leur position de représentants lie aux intérêts généraux du pays ainsi qu'elle les intéresse au résultat de l'appel qui bientôt sera fait au peuple. L'on va jusqu'à prétendre que les visées de quelques députés à leurs constituants ne sont qu'une œuvre d'intrigue dont le but serait d'obtenir une continuation de faveur. Ces conjectures n'indiquent aucune violation des bienséances: ce n'est pas d'hier, selon nous, que l'on a dû regarder comme fort convenables les rapports personnels entre un représentant et ses électeurs. Est-il une loi qui lui prescrive de s'en tenir avec eux aux communications écrites?

La prétention que nous venons de signaler n'est juste à l'égard de personne; elle devient blessante lorsqu'en s'adressant aux députés élus, elle semble favoriser les cabales préparées de haut et de loin dans l'intérêt de certains candidats à élire. Nous appuyons cette remarque sur les avis qui nous parviennent de quelque endroit en attendant des renseignements positifs que nous offre un correspondant pour les mettre au jour.

Des renseignements dans lesquels nous avons foi confirment la pensée que nous entretenions en considérant la nouvelle qui attribuait à M. Angers, avocat, l'intention de se porter candidat au comté de Kamouraska, en opposition à M. C. Chapais, comme dénuée de tout fondement.

Nous apprenons par le Canadien que M. Letellier, jeune notaire de Québec, doit se présenter aux hustings de Kamouraska. Nous observons avec le Canadien qu'il est à regretter que les électeurs des différentes paroisses du comté n'aient pas nommé des délégués qui, réunis en assemblée, auraient désigné un candidat après s'être engagés mutuellement à soutenir celui qui aurait la majorité des voix. D'un autre côté, voici ce que nous marque un correspondant du comté de Kamouraska:

"M. Chapais est homme d'intégrité à toute épreuve, estimable et généralement estimé. Si en opposant se présente avec des avantages égaux, mais résident hors du comté, il aura toujours de moins que M. Chapais l'avantage de demeurer au milieu de ses constituants. D'ailleurs, M. Chapais est très instruit, maniant bien la parole, et sa réputation d'homme de talent n'est pas une réputation usurpée."

Nous avons reçu hier un pamphlet de treize pages, intitulé:

"Traité sur la Tenue Générale d'une Terre dans le Bas-Canada, démontrant comment un sol usé peut être rendu des plus fertiles sans capital; Aussi: De la Rotation des récoltes; Des Racines et Cultures Sarclées; Des Instruments d'Agriculture; Du soin des Animaux, etc., etc., par un habitant du District de Montréal, qui a mis en pratique avec le plus grand succès, pendant plus de vingt ans le système qu'il recommande, et qui, ayant commencé sans moyens, est devenu propriétaire de terre." Cet opuscule, publié par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, est présenté et recommandé par Elle aux Cultivateurs du Bas-Canada.

On lit en tête cet Avis au Lecteur: "Avec l'assentiment de l'auteur, intelli-

gent et expérimenté, j'ai fait imprimer et distribuer ce petit traité, croyant qu'il pourrait être utile aux cultivateurs du Bas-Canada. J'ose espérer qu'on le lira avec attention, et qu'on ne désignera pas les avis "simples et pratiques" qu'il contient."

ELAIN ET KINCARDINE.

Toronto, 1er Janvier 1851. Le traité contient en effet des renseignements précieux sur l'art agricole. L'auteur paraît être un ancien cultivateur qui a réalisé une petite fortune sur une terre qu'il tenait à bail. Il met maintenant au jour pour l'utilité de ses compatriotes, des instructions pratiques, fruit de son expérience et de ses heureux travaux.

La fête de mercredi, en limitant les heures de travail de nos ouvriers typographiques, a empêché hier l'apparition régulière des Melanges Religieux. La cause de ce retard nous méritera sans doute l'indulgence de nos abonnés.

Nous devons en même temps rappeler que la fête des Rois, qui tombera lundi, nous mettra dans la nécessité de ne publier, la semaine prochaine, qu'une feuille, dans laquelle nous nous efforcerons de réunir tout ce que nous aurons apporté d'intéressant nos communications et nos échanges.

L'article communiqué de M. F. X. Marmier sur le Canada, aura place dans le prochain numéro.

BULLETIN.

Enumération des partis en Canada.—La situation politique.—De l'administration locale.—Les oppositionnistes.—Faits politiques.

Le nombre des partis qui, en Canada, travaillent à conquérir l'ascendant politique, la diversité de leurs plans et des intérêts qu'ils avouent, présentent un singulier coup d'œil à l'observateur, à l'étranger surtout, s'il est vrai que le chaos où nous paraissions être n'existe point ailleurs. Une brève récapitulation va synthétiquement retracer l'état politique de la province au début de l'année 1851.

1° Les ultra-conservateurs. Ils ont pour chef dans l'assemblée législative M. W. B. Robinson et quelques autres députés. Ce parti compte en-dehors de la Chambre de nombreux adhérents à l'Eglise d'Angleterre dont M. Robinson défend les intérêts au-dehors.

2° Les Conservateurs modérés.—Ceux-ci qui ont aussi des partisans assez nombreux en dehors de l'enceinte législative, sont ici représentés par MM. John A. McDonald, Henry Sherwood et d'autres membres de l'Assemblée. Ils ne professent aucun système défini, si ce n'est une opposition persévérante au Cabinet actuel.

3° Les Libéraux, dits Ministerialistes.—Ils forment les deux tiers de la population du Bas-Canada.

4° Les Liguers ou Confédérés.—Leur objet hautement avoué est une confédération de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, avec un parlement et un vice-roi, sous le protectorat du gouvernement métropolitain; exactement, on a peu près le plan préconisé par lord Durham. Cette association politique a besoin de partisans qui viennent en aide à l'activité des membres dont elle se compose. Une lutte électorale ne lui offrirait d'autre avantage pour elle-même que la division qu'elle opérerait dans les rangs de ses adversaires à son bénéfice. Les principes des liguers diffèrent selon la localité ou le nom de l'homme qu'il s'agit de soutenir. Il n'y a que peu de jours, leur organe principal, le Montreal Gazette témoignait de sa confiance dans le concours de la législature canadienne pour la mise à exécution de la théorie qu'ils professent. Mais de nombreux sceptiques ne partagent nullement cette espérance.

5° Les "Clear Grits".—Dans le nombre de ces politiques fine fleur sont des Ministerialistes déçus, des ultra-radicaux anglais, des Républicains, des Annexionistes des deux origines, et bien des gens qui répudient toutes ces spécialités du genre pour en adopter la bigarrure. Il faut avouer qu'ils n'obtiennent que peu de sympathie, si même ils obtiennent tout; et voulu former une convention, projet avorté dans le ridicule. Ils ont réussi à susciter au ministère quelques ennemis peu redoutables, il est vrai, mais, dit fort à propos un journal du Haut-Canada, "comme parti, les "Clear Grits" n'ont de puissance que pour le mal."

De toutes ces dénominations, le parti libéral est celui qui l'emporte par le nombre et par l'influence; il ne déchoirait momentanément que par suite de la division que ses adversaires supposent exister parmi les hommes du cabinet: fait hypothétique et plus que douteux, même d'après les apparences. Les adversaires du Cabinet, faibles par leur multiplicité, aspirent chacun à fonder leur empire despotique sur tous, la plupart par l'application du progrès au moyen d'un bouleversement des institutions. Le progrès est, il est vrai, l'un des traits distinctifs de notre époque; il peut aussi bien dégénérer en manie. Les annexionistes n'ont-ils pas prétendu sérieusement que la législature canadienne pouvait, sans déroger à ses devoirs, admettre, discuter et même patroniser une pétition demandant l'annexion du Canada à la république voisine? Il eût presque autant valu solliciter d'elle une déclaration d'indépendance. Les "clear grits" qui veulent à leur tour un gouverneur électif, calculent de même qu'ils feraient si nous n'avions absolument rien à démêler avec l'Angleterre.

Les réformateurs qui oublient ainsi leur point de départ, ont rarement à fournir une longue carrière. Le peuple, par son attitude calme et réfléchie, a pronostiqué le sort futur des coteries en Canada: "Les prochains élections générales le feront sans doute se prononcer d'une manière définitive sur le sort qui les attend."

Il est donc, selon nous, très improbable que le résultat du scrutin populaire soit favorable au plan d'un "ministère de coalition" rêvé par les différents partis que nous venons d'énumérer; ce qu'il y aurait de moins heureux dans une telle combinaison, ce serait le conflit des prétentions diamétralement opposées, et, de là, l'impossibilité de se maintenir. Cette ombre inévitable a été prévue de la plupart des organes de la presse du Haut-Canada.

Les feuilles et les hommes politiques qui ne partagent ni ce goût des innovations impossibles, ni même l'idée qu'elles puissent être en aucune façon avantageuses au peuple, s'appuient sur un principe fort sage en soutenant que le parti le plus sûr est d'adhérer au système des réformes progressives, et de profiter de la situation. Rien de mieux certainement, lors même que des considérations de justice seraient seules appelées au secours d'une approbation calme et convenable des actes de l'administration actuelle.

A leur avènement au pouvoir, les hommes de notre présent cabinet avaient à surmonter les obstacles que lui opposait un esprit de parti le plus violent, comme il a dit un journal, qui n'a jamais de honorer un pays libre; ils ont, plus tard, triomphé de la tentative ouverte d'induire le peuple de cette colonie à transférer aux Etats-Unis le gouvernement et la possession du Canada. Ils avaient à administrer avec un trésor épuisé, des dettes, et des biens déshérités pour ressource. Le remède à un mal aussi grave a été le fruit du remanement qu'ils ont effectué; les bons publics se négocient avec la plus grande facilité. Au nombre de leurs mesures hautement recommandées sont: une bonne loi concernant les jurés—un acte sur les cotisations—une loi de réforme électorale—une autre étendant la juridiction des cours de division—la réforme de l'université—le développement du système municipal—le succès d'une négociation qui transfère aux autorités provinciales le contrôle sur les postes, et la réduction du port des lettres et des journaux à un taux minime—la réduction des frais en Cour de Chancellerie—des bills qui ont pour but la construction d'un chemin de fer avantageux à toute la province, et un système de voleterie qui produit d'excellents effets—l'appropriation d'une portion du domaine public à l'éducation de la jeunesse du Canada—la liberté de navigation qui ouvre nos ports aux vaisseaux étrangers—la création d'une cour d'appel—des subdivisions avantageuses du territoire de la province—des négociations heureuses pour la réciprocité du commerce avec les provinces américaines—une loi hypothécaire—financière—une loi sur le libelle, et beaucoup d'autres lois également utiles et bien accueillies du peuple. Toutes ces choses ont été accomplies en deux ans.

Nous avons remarqué dans le Globe les réflexions dont il accompagnait un tableau véridique qu'il publia le mois dernier du bien réalisé par l'administration du jour; il disait: "Que les membres du cabinet actuel de montrant au pouvoir ou qu'ils en descendent, ils se sont érigés à eux-mêmes dans le livre des Statuts du pays, un monument durable. Les hommes de parti peuvent vociférer contre eux et faire usage de fausses représentations, noircir leurs motifs et vilipender leurs noms, tout cela ne peut faire qu'ils n'aient exécuté une tâche que d'autres hommes dans leur position n'ont pas eu la volonté ou le talent d'accomplir. Le temps n'est pas éloigné où le souvenir de leur administration sera accompagné d'un sentiment de reconnaissance."

Pour compléter cet aperçu de la situation, il n'est pas besoin de dire à quels moyens a recouru l'opposition dont les organes dans la presse Canadienne n'ont d'autre expédient que de mettre perpétuellement en accusation les ministres, et principalement le procureur-général M. L. H. LaFontaine.

Mais il convient au moins d'en donner un échantillon empreint du véritable esprit de la fraternité démocratique. L'Avenir, de son côté, disait il y a quelques semaines: "Un parti fou, arbitraire et réactionnaire, occupe le pouvoir, c'est vrai; mais qu'il importe son triomphe, puisqu'il ne saurait être qu'éphémère.—Nage saine et lourde, il vicie momentanément notre atmosphère, mais il sera facilement balayé par le vent de la raison et du bon-sens populaire."

Pois, ailleurs encore: "Il n'y a plus de lutttes d'opinion à espérer en Canada qu'entre le parti qui veut prolonger l'agonie du régime colonial et celui qui sous des noms différents, tend à l'annexion du Canada aux Etats-Unis."

"Nous nous soucions peu que nombre de ceux qui sont ainsi annexionistes, prêtent par politique ne pas en prendre immédiatement le titre; ils n'en marchent pas moins vers l'accomplissement des destins.—Que les Liguers, que les Liguers demandent les institutions électives, et la prépondérance du droit populaire; nous y applaudissons de tout cœur, parce que derrière ces réformes se dresse leur inséparable corollaire: la Liberté!"

Hélas! les destins sont un peu lents à venir. Mais tout cela fait voir que dans notre climat la liberté a des amants tout-à-fait désintéressés puisqu'ils travaillent avec la chance probable de ne rien obtenir. Nous dirions même que, sans les noms, qui en France diffèrent de ce qu'il sont en Canada, ils s'y ment un parti de jeunes écoliers en démocratie, surnommés enfants terribles, qui, à plus d'un titre, sont jugés dignes de toute la sympathie politique de M. Ledru-Rollin.

Le seul événement des dernières semaines qui ressemble à un fait politique, est la retraite de M. Merritt du Bureau des Travaux Publics dont il était le Chef. Les organes oppositionnistes n'ont pas manqué d'interpeller en Pin-

sultant le ministère sur le choix du successeur de M. Merritt, mais rien n'a transpiré jusqu'à ce moment sur cette nomination.

Des journaux du Haut-Canada invitent le peuple à solliciter la continuation du siège de l'administration à Toronto pendant quatre années afin d'en empêcher le transfert à Québec le printemps prochain. Cette réclamation sans motif valable gagne en apparence peu d'adhérents; d'ailleurs, les arrangements pris à cet égard ont été déclarés irrévocables.

Les Juges et le Barreau.

On lit sous ce titre dans l'Ordre Social de Québec, un article que nous reproduisons ci-dessous comme un nouvel indice de l'attitude ferme du barreau dans la lutte qu'il soutient contre les Juges de cette section du Bas-Canada sur la question du tarif et des règles de procédure dernièrement promulgués. Le rédacteur en chef de l'Ordre Social est un avocat, et nous remarquons que bien des journaux de l'ancienne capitale et d'ailleurs approuvent la position qu'il assume dans ce grave démêlé. Nous citons:

"Personne plus que nous ne désire que les hommes chargés par notre commune souveraineté du terrible devoir d'administrer la justice, soient entourés du respect et des égards dus à leurs importantes fonctions. Mais tout en reconnaissant que ce respect et ces égards sont inhérents à la qualité de juge, nous ne pouvons méconnaître les égards et le respect que les juges à leur tour doivent aux avocats, leurs auxiliaires indispensables dans la tâche si pénible et si ardue de rendre à chacun ce qui lui appartient.

C'est donc avec un amer sentiment de tristesse que nous avons lu dans les journaux de cette ville, le procès-verbal des assemblées tenues par la section du Barreau du district de Québec au sujet de la promulgation du nouveau tarif que la cour supérieure a rédigé en conformité des dispositions du dernier acte de judicature.

Ce tarif qui vient détruire des droits acquis, ruiner l'avenir des avocats, aurait dû, ce semble, être communiqué à ceux dont il attaquait les fortunes. Néanmoins, les juges en cette circonstance, ont adopté un mode de cachotterie indigne des hautes fonctions qu'ils remplissent, offensant pour le barreau et injurieux aux intérêts du public.

Nous ne ferons pas au barreau l'injure de penser que la démarche qu'il vient d'adopter est dictée par des sentimens sordides. Loïn delà; nous sommes convaincu que la conduite des avocats en l'occasion présente, n pour mobile une source plus noble et plus digne du corps honorable auquel ils appartiennent, celui d'une sincère conviction d'avoir été insultés, offensés de la manière la plus outrageante par la conduite des juges envers le barreau.

Si les avocats, une fois placés sur le banc, oublient qu'ils ont autrefois fait partie du Barreau, les membres de ce corps ne peuvent oublier que les juges ne sont que des avocats auxquels une commission de la Reine a donné le pouvoir de juger solennellement ce, qu'avant leur nomination, ils jugeaient précieusement et en première instance dans leurs études. Les avocats ne peuvent oublier tous les importants services rendus au pays par leur corps dans la cause des libertés civiles et politiques, et ils peuvent sans crainte mettre dans la balance ces services avec ceux des juges qui jusqu'à ce jour ont occupé les fonctions judiciaires, et laissé le pays décider entre eux et leurs agresseurs.

La conduite des juges envers le barreau ressemble à celle de ces parvenus qui, oublieux de leur passé, prennent pour de la noblesse et de la dignité la morgue et les dédains dont ils abreuvèrent ceux qui étaient leurs égaux en fortune, et qui sont leurs supérieurs en intelligence et en talents.

Si les juges s'imaginent hausser la dignité de leurs fonctions par le mépris qu'ils affectent pour les avocats, ils se trompent grandement. Ils ne s'aperçoivent pas que les humiliations qu'ils jettent à la face des avocats retombent sur leurs propres têtes, et tendent plus que toute autre chose à discréditer, à avilir l'administration de la justice dans l'esprit des justiciables. Si les juges s'imaginent que l'opinion publique les soutiendra dans leur croisade contre le barreau, ils sont dans une étrange erreur. Qu'ils ne s'y trompent pas; s'ils cherchent par leur conduite envers le barreau à persuader au peuple que les avocats sont des hommes que l'on peut humilier, insulter impunément, le peuple, fort de cet exemple, apprendra quelque jour que les juges tirés du sein des avocats peuvent également être insultés et outragés."

Un comité nommé par le barreau de Québec a fait rapport que le tarif promulgué par la Cour Supérieure est de toute nullité. Le barreau des Trois-Rivières a résolu d'observer la ligne de conduite dont celui de Québec vient de donner l'exemple.

Le Barreau de Montréal a lui-même adopté des résolutions conformes aux vues de la Section de Québec. Il ne nous est pas possible de les insérer aujourd'hui.

L'Industrie manufacturière à Montréal.

Le Herald de jeudi, désirant offrir à ses lecteurs un tableau de l'industrie manufacturière de cette ville, pour être transmis à l'Exposition Industrielle de Londres, ajoute à des réflexions sur le progrès des diverses branches industrielles parmi nous depuis un siècle, des notes très-exactes sur les établissements de ce genre qui existent à Montréal, et dont suit une analyse.

BRASSERIE ET DISTILLERIE DE WILLIAM ET THOMAS MOLSON au faubourg Ste. Marie, désignés en premier lieu comme étant les plus anciens établissements de la cité. La Brasserie remonte à l'année 1783. Le bénéfice de ces deux fabriques est considérable.

ment, diminué durant les trois années dernières.

FORGE DU FAUBOURG STE. MARIE possédée par George Molsen. Depuis 1809, que le premier bateau à vapeur en Canada fut lancé sur le St. Laurent par l'aide du propriétaire actuel, cet atelier a fourni un nombre considérable de mécanismes pour les steamers naviguant sur le St. Laurent et les Lacs.

USINE A MANUFACTURER LE PLATRE, ETC. dirigée par M. Converse, sur le chemin Colborne; où l'on fait usage d'un engin à vapeur de la force de 20 chevaux.

MANUFACTURE DE PIPES DE M. Henderson, située dans le même lieu que la précédente. Cet établissement prospère.

FABRIQUE D'HUILE DE GRAINE DE LIN, par M. Furnes, au faubourg Ste. Marie. On y emploie la vapeur comme force motrice.

BRASSERIE DE M. Gorrie, au même lieu.

MOULINS A SCIE ET A RABOTER de MM. Sims et Coleman, au faubourg Ste. Marie. — Érigés en 1840.

FONDERIE DE CARACTERES, située rue Lemoine et dont le propriétaire actuel est M. C. T. Pulsgrave. Elle fut mise sur pied en 1835 par M. Jones et Leclerc, alors propriétaires du journal "l'Ami du Peuple," puis ensuite, depuis 1835, acquise par un industriel américain qui, en 1845, en fit cession à M. Pulsgrave lequel, par une direction habile et les améliorations qu'il a su introduire dans cet établissement, en a fait un atelier de première ligne.

MANUFACTURE DE SAVON ET DE CHANDELLE, au coin des rues Craig et St. Constant, par M. J. Megorian, fondée en 1843, et très-achalandée.

FABRIQUE D'HUILE DE GRAINE DE LIN, rue des Sœurs Grises, en existence depuis un demi-siècle, fonctionnant par la vapeur, et produisant annuellement environ 11,000 gallons d'huile.

MOULIN A VAPEUR pour la confection de la farine d'avoine, situé rue St. Pierre, propriété de T. Torrance, caféier.

MANUFACTURE D'USTENSILES AMERICAINS, rue Wellington, Griffintown; propriétaires MM. Paige et Co. — Les produits de cette fabrique sont des instruments d'agriculture et principalement des machines à battre le blé. Cinquante ouvriers et un engin à vapeur de la force de 12 chevaux y sont employés dans les temps de nombreuses demandes.

MOULINS DE LA CITE, au Canal, en opération depuis mai 1848, ont obtenu le plus grand succès. M. J. Goule, Américain de naissance, en est le propriétaire. Cet établissement est très-vaste et justifie le nom que lui a donné son propriétaire.

FONDERIE D'IRON, rue Anne, près celle de Wellington. On y fabrique des machines de toute sorte. Il y est fait usage d'un engin à vapeur; et un nombre d'hommes de 50 à 100, y sont occasionnellement employés.

MOULINS A VAPEUR D'ESPLAN. — Un engin de la force de 10 chevaux y fait mouvoir des scies, des machines à raboter et un moulin à broyer l'avoine.

MOULINS DE MIDLEY, sont les mêmes que les précédents, moins la production de la farine d'avoine.

LA FONDERIE D'EGLE pour machines et mécanismes, etc. est déjà ancienne. De 100 à 300 ouvriers y trouvent de l'emploi, selon l'importance ou le nombre des commandes.

MANUFACTURE DE CLOUS DE WRAGG, exploitée à l'aide de la vapeur et produisant en grande quantité cet article.

FABRIQUES DE CHAISES, rue Queen, Griffintown, appartenant à M. Allen. On y emploie la vapeur. On y fabrique ce meuble avec une étonnante célérité. M. Allen satisfait à des commandes envoyées d'Angleterre et y expédie cet article qu'il a les moyens de confectionner à raison de 100 chaises par jour.

M. REDHEAD fabrique aussi le même objet en dernier lieu désigné, par l'emploi de deux chevaux qu'il estime remplacer économiquement par un engin de la force de 10 chevaux.

FABRIQUE DE BALANCES ETC., rue McGill. Douze hommes y sont employés.

BRASSERIE ET DISTILLERIE de MM. Don et Co. rue St. Joseph. — La Brasserie date de 1805, la distillerie de 1838.

BRASSERIE DE M. PIGEON ET SAUVAGEAU, rue St. Joseph.

FABRIQUE DE TABAC DE M. JOSEPH, à Près-de-Ville. — Même établissement appartenant à M. Rattray, rue Notre-Dame.

MANUFACTURE D'EMBOIS DE M. PRENDERGAST, au faubourg St. Antoine.

FABRIQUE DE MEUBLES DE M. J. et W. HINTON, rue St. Germain. — Etablissement considérable.

FONDERIE EN CUIVRE DE M. GARTH, rue Craig. M. Cochrane, épicière, A. Savage, chimiste, Benson, épicière, rue Notre-Dame, et M. Leclerc, boulanger, rue du Collège, se servent d'une machine à vapeur dans leur branche respective.

Le Herald, le Transcript, et le Canada-Gazette, ayant pour propriétaires MM. D. Kinnear et Co., D. McDonald et Desbarats et Derbyshire, s'impriment à l'aide de machines à vapeur.

Nous omettons plusieurs autres établissements et boutiques des diverses catégories plus haut indiquées, qui ajouteraient trop à cette énumération qui donne une idée suffisante de l'avancement industriel de notre cité.

Haut-Canada.

EMBUTE A TORONTO LE JOUR DE NOEL. — Le 25 décembre au soir, la rue Queen à Toronto fut le théâtre d'une émeute dont les suites ont été sérieuses. Le tumulte paraît avoir pris naissance dans une maison où l'on détaillait des liqueurs fortes sans licence. Trois Allemands y buvant de la bière ne voulant payer qu'à raison de chaque pinte, qu'ils en consommèrent; le maître de la maison refusa de

souscrire à cette proposition et même de les servir plus amplement. Un individu du nom de Keel arriva sur l'entraînée et, après s'être enquis des causes de la dispute et de quel côté résidait le tort, il pressa l'hôte de satisfaire à la demande des trois buveurs; ce qu'il fit. Peu d'instants après, Keel, au moment où il allait sortir de la maison pour se rendre à sa demeure, fut enjôigné au col par l'un des étrangers et ramené en dedans. Un témoin rapporte avoir entendu des coups qui se donnaient, en s'enfuyant de la maison, et qu'un homme frappait le nommé Keel, et qu'en voulant réitérer, il manqua celui-ci et tomba de tout son poids sur le trottoir; puis s'étant immédiatement relevé en tirant de sa poche un couteau il en perça Keel au visage. Il y a apparence que les blessures reçues par ce dernier l'ont privé pour la vie de l'usage d'un oeil. Un médecin fut appelé et lui donna des soins. Sur des dépositions faites au bureau de police, deux agents furent chargés d'opérer l'arrestation des délinquants. Ils parvinrent avec quelque difficulté à les appréhender au moment où ils allaient se réfugier dans une petite chambre pour se dérober aux recherches. Ils ont été traduits devant la justice où ils auront à rendre compte de cette lâche agression qui n'avait en aucune manière été provoquée. Alexander Frazor, soldat du 71e régiment, arrêté sous prévention de vol d'une montre, subira son procès aux assises prochaines.

Etats-Unis.

Les chambres ne se sont réunies le 23 que pour s'journer à vendredi, se donnant ainsi tout le temps de fêter dignement la solennité de Noël. A ce propos, un représentant a osé échapper une réflexion beaucoup plus franche que parlementaire. Comme on parlait de tenir séance jeudi: "Il serait bon, s'est écriée une voix, d'accorder le lendemain à ceux qui se seraient grisés la veille!" Cette philanthropique motion a été adoptée au milieu du rire général. Il est d'ailleurs entendu que ce premier congé n'est que le prélude d'une série d'ajournements, à l'aide desquels on gagnera paisiblement la seconde semaine de janvier. C'est chose de tradition et presque de règlement, dans le monde officiel, que le *far niente* durant la première quinzaine de l'année, et la manière dont tombent, cette fois, les jours de Noël et du premier de l'an, au beau milieu de la semaine, favorise encore cet usage. Les corps délibérants ont leurs petites faiblesses et leurs petites ruses tout comme les écoles. Comment et à quoi bon se mettre au travail pour un jour ou deux, entre le souvenir et la perspective d'un double congé? Ce n'est point à Washington seulement que règne ce calme profond: le pays entier manifeste les mêmes dispositions; partout la politique se tait. La période où nous entrons vient joindre son influence pacifiante aux causes plus sérieuses de tranquillité que nous avons signalées dans ces derniers temps. On est heureux de secourir pour huit ou dix jours les graves préoccupations et les soucis de l'avenir. D'un accord unanime, l'Union renvoie au mois de janvier les affaires sérieuses. La société de la Nouvelle-Angleterre a célébré le 23 décembre, par un grand dîner à l'Astor House, le 23ième anniversaire du jour où les Pèlerins, fuyant le sol desormais inhospitalier de la Grande-Bretagne, s'enrèrent débarquer sur la rive américaine: c'est le 23 décembre 1620 que le *May-Flower*, qui portait les Puritains proscrits et leur fortune, toucha le rocher alors désert de Plymouth.

La célébration de cette date est religieusement observée chaque année par les enfants de la Nouvelle-Angleterre, chez lesquels le patriotisme local est porté jusqu'à l'esprit de famille. Ils ont en effet droit d'être fiers d'avoir vu le jour dans le berceau de l'Union, et de descendre directement de ces pieux et vaillants émigrés qui furent les pères de la race anglo-américaine. Trois cents personnes environ s'étaient réunies pour cette fête, à laquelle assistaient MM. Webster et Bulwer. L'un et l'autre étaient venus de Washington tout exprès pour répondre à l'invitation qui leur avait été adressée; l'un et l'autre aussi ont pris la parole: le premier pour faire un heureux rapprochement, entre le début des pèlerins de Plymouth et la prospérité actuelle de l'Union; et le second pour se féliciter d'appartenir à cette vieille nation "où est sortie la jeune et vigoureuse race qui peuple les Etats-Unis. La soirée s'est d'ailleurs passée dans un échange cordial de toasts, où les souvenirs du passé se mêlaient sans cesse aux vœux pour l'avenir. Selon une dépêche télégraphique transmise de New-York, le 26 décembre, il y était bruit que M. Rhett devait, aussitôt la prise de son siège dans le Sénat, soumettre une proposition dans le but de requérir le gouvernement fédéral d'entraîner des négociations avec l'Angleterre pour l'extradition et la remise des esclaves fugitifs qui se sont réfugiés en Canada. Par la même voie est aussi parvenue, le même jour, la nouvelle qui suit touchant le ci-devant général Hongrois Bem: "On lit dans un lettre insérée dans le *Journal of Commerce*, et datée de Syrie, le 15 novembre: "On annonce que le général Bem, qui réside à Alep, "avec le titre de *Murad Pacha*, était le commandant en chef du mouvement qui avait pour objet la punition des insurgés dont trois mille ont été tués."

Dans le trajet de Wilmington à Charleston, une violente bourrasque assaillit le steamer sur lequel Jenny Lind se rendait à cette dernière place. Le retard qu'éprouvait l'arrivée du vapeur par suite de cet accident, tint en émoi la population, qui appréhendait la perte totale du steamer et des passagers. Lorsque le lundi (23 décembre), il arriva à Charleston et y déposa une et sur la Cantatrice dont chacun avait anticipé la mort, ainsi que de tous ceux dont il avait eu charge.

Le Jour de Noël.

(Il ne nous a pas été donné de reproduire plus tôt cet article émané de la plume élégante et facile de l'un des collaborateurs de *Courrier des Etats-Unis* et qui, même une semaine après Noël, trouvera facilement accueil auprès de nos lecteurs.)

Les impressions d'enfance sont celles qui prolongent sur notre vie la trace la plus persistante. S'il en est d'autres plus lumineuses et dont l'éclat se reflète plus fortement sur quelques-uns de nos jours, à quelques-uns des esprits ne retourne plus volontiers pour se reposer des fatigues de vivre, ou ressusciter les illusions que le temps emporte avec lui. Cette sorte de fascination, perpétuée par nos plus purs et nos plus lointains souvenirs jusqu'au milieu de toutes les sollicitudes de la vie active, à travers les espaces parcourus, les années écoulées, les changements d'état et de fortune, se fait sentir plus particulièrement à certaines époques consacrées, parmi lesquelles aucune n'égale peut-être le jour de Noël. Qui de nous, de nous surtout que les chances de la vie ont amenés dans un nouveau monde, loin de la patrie et de nos proches, ne sanctifie pas cette nuit et ce jour de fête religieuse par la mémoire éveillée de toutes les joies du foyer? La nuit de Noël, c'est la réunion de la famille, c'est l'usage de l'aïeule assise auprès de l'âtre, c'est la caresse de la mère; c'est la gaieté du père; c'est le rire de tous. Ceux-là sont heureux qui vivent sans soucis et sans ambitions, sur la montagne ou dans la vallée où ils sont nés et d'enfants devenus hommes. Sous leur toit vieilli, mais respecté et tranquille, les générations se succèdent, perpétuant avec elles les traditions domestiques. Dans le verre des ancêtres, les descendants boivent à leur tour avant de le transmettre à leurs successeurs au milieu des mêmes fêtes et des mêmes chants, de ces mêmes *Noëls* aussi vieux que l'Eglise où ils retentissent tous les ans.

Pour ces intérieurs bénis qui ne voient jamais

"..... L'été sans fleurs vermeilles,
La cage sans oiseaux, la ruche sans abeilles,
La maison sans enfant."

la nuit de Noël compense chaque souvenir par une espérance, et efface chaque douleur oubliée par une joie naissante, si bien que les tombes qui se referment et les berceaux qui s'ouvrent n'y sont que les anneaux d'une chaîne fortunée sans interruption. Chaque année, l'arbre vert se couvre de sa récolte féerique de hochets, et toujours une génération enfantine se presse à l'entour avec ses impatiences joyeuses et ses désirs aisément satisfaits.

Mais nous ne grandissons pas tous à l'ombre de la maison paternelle; il est des enfants prodiges qui ne reviendront plus au logis où l'on s'est lassé de les attendre. Il est des *Frank* ambitieux qui, comme celui du poète, sentant l'horizon de leur montagne trop étroit pour la largeur de leur âme, ont mis eux-mêmes feu à leur chaumière, et en ont semé les cendres aux quatre vents. Il est enfin des pèlerins de la destinée à qui la fortune contraire a mis le bourdon aux épaules pour les promener au gré de ses caprices dans les contrées lointaines. C'est à ceux-là surtout que les solennités de Noël doivent apporter le baume des souvenirs d'enfance. C'est pour eux que cette nuit doit être peuplée de songes, où les expériences passées puissent encore éclairer les épreuves à venir. Quand, au milieu du bruit, des fatigues et des agitations sans cesse renaissantes, l'âme peut faire une halte, ne fût-ce que de quelques heures, dans le silence, le repos, le calme des premiers jours, un souvenir n'est pas si éloigné qu'on le croirait d'une espérance, et c'est en songeant au nid de son enfance qu'on est amené à préparer l'abri de la vieillesse. Que l'enfant prodige revienne donc aujourd'hui frapper à la porte qui s'ouvrit pour lui; que le capitaine Frank retourne conjurer le malheur qui peut prendre place entre la coupe et les lèvres de Deidamia. Et quant à ceux qui ne peuvent pas retourner en arrière, et qui n'ont pas à rompre le pain de la famille aux agapes de Noël, puissent-ils trouver place au repas libre de l'amitié, si le ciel n'a pas mis sur leurs lèvres et dans leurs yeux, la meilleure de toutes choses en ce monde, la communion de l'amour.

R. T.

CORRESPONDANCES.

Le Protestantisme aux Etats-Unis.

A l'Éditeur du *True Witness and Catholic Chronicle*.

Mon cher Monsieur,

Dans ma dernière lettre, j'ai appelé l'attention sur ce fait étonnant, que dans les Etats-Unis, sur une population d'environ 20,000,000 d'âmes, le nombre total de ceux qui professent une forme de religion quelconque, est seulement de 5,000,000, et que parmi ceux-ci, 1,500,000 sont catholiques. Cet état de choses existe dans un pays, où nous sommes accoutumés de supposer, que le christianisme protestant a pu se développer mieux que dans aucun autre pays du monde, à cause de la douceur de ses lois, de la diffusion générale de l'éducation, et de la tolérance religieuse universelle. Chez toutes les autres nations protestantes, c'est un système qui est soutenu par le bras puissant du pouvoir temporel; il était réservé aux Etats-Unis, sans église nationale, sans aucune dotation pour l'éducation religieuse de ses sujets, de mettre à l'épreuve, dans les circonstances les plus favorables, le pouvoir du Protestantisme comme système religieux; d'abandonner chaque secte à ses propres forces, et de réaliser, pour la première fois les résultats, libres de toute entrave, de la régie du jugement privé.

Cette liberté a donc été pleinement exercée; car à l'exception de la vieille intolérance et des persécutions des Puritains de la Nouvelle-Angleterre contre les infortunés Baptistes et les Quakers, aucune secte n'a jamais en raison de sa plainte; toutes les dénominations, (excepté les catholiques) ont prêché leurs doctrines propres quand et comme et là où elles l'ont voulu sans empêchement ni obstacle; et si nous trouvons certaines sectes l'emportant plus ou moins dans différents Etats, c'est un ordre de choses introduit primitivement par les premiers colons.

Dans les Etats du Nord et de l'Est, les Presbytériens et les Congrégationalistes ou Indépendants, ayant les mêmes dogmes, forment les sectes dominantes, la dernière forme de gouvernement ayant été introduite par les Puritains eux-mêmes, qui, comme chacun sait, dans leur haine pour le gouvernement Episcopal, rejetèrent toute autorité Ecclésiastique, et toute forme qui sentait le Papisme ou l'Episcopat. Leurs pères avaient prié à genoux la face tournée vers l'ouest; le Puritain voulut se tenir debout et le dos tourné à la chaire qui a usurpé la place des autels.

Leurs pères saluaient avec respect ceux qui étaient constitués en autorité; le Puritain refuse de courber le genou même devant le Dieu tout-puissant; leurs pères accompagnaient à leur dernière demeure les restes innombrés de leurs amis, et priaient avec ferveur pour le repos de leurs âmes; le Puritain jette cette vile poussière dans la terre sans aucune prière!

Nourris dans ce sombre et orgueilleux formalisme, qui consiste à repousser toute forme qui s'offre naturellement à l'âme pieuse comme convenable à l'homme en la présence de son Dieu; et imbus de ces froides et révoltantes doctrines de Calvin, les Puritains fondèrent les Eglises de la Nouvelle-Angleterre auxquelles je ferai plus spécialement allusion dans mes remarques parce qu'elles sont le type d'une portion très-considérable du protestantisme Américain.

Entrez un dimanche matin dans une Eglise de Campagne de la Nouvelle-Angleterre et vous trouverez l'édifice, avec ses hauts bancs carrés et ses murailles nues, rempli d'une foule composée de personnes de tout âge et de tout sexe; ou si dans la cité populéuse, vous tournez vos pas vers quelque temple magnifique selon l'ordre Corinthien ou Gothique, avec ses sculptures en chône, ses vitraux peints, ses sofas et ses riches tapis, vous le trouverez également rempli par les favoris de la fortune et de la mode; et alors assurément vous penserez que ceux-là se trompent qui représentent la religion de ce peuple comme dégénérée d'une manière effrayante. Mais attendez jusqu'à la fin du long sermon, car c'est le jour du mois ou du semestre où se fait la célébration de l'Eucharistie ou "du sacrement," comme l'appellent communément même ceux qui en rejettent toute l'efficacité sacramentelle. Alors la plus grande partie de la congrégation quitte le temple, sauf quelques curieux qui attendent dans les bancs de côté, et d'une assemblée de 500 à 600 personnes, soixante à quatre-vingts communicants resteront dans les bancs de la nef du milieu, tandis que l'on y distribuera le pain et le vin. Je viens de dire le pain et le vin; mais j'en demande bien pardon à 800 Eglises qui se vantent, dans leur zèle pour l'abstinence totale, d'avoir exclu le vin de leurs tables de communion! L'eau, et j'ajoute après information certaine, dans quelques églises le café et la limonade sont substitués "au jus de la vigne."

Mais pour revenir; c'est dans ce départ si étrangement significatif des sept-huitièmes de la congrégation que vous trouverez l'explication de cette contradiction apparente qui vous embarrassait tout-à l'heure. Demandez-en la raison au premier venu, et il vous répondra que ceux qui sortent de l'Eglise, ne sont pas chrétiens. (C'est l'expression communément en usage) ou qu'ils ne professent point de religion. Oui, il n'est que trop vrai que parmi cette foule qui assistait au sermon, et qui a donné un assentiment intellectuel aux doctrines générales du christianisme, telles qu'enseignées, la grande majorité n'ont aucune espérance définie de salut, et sont payés de fait!

Mais, me demanderez-vous, ne sont-ils donc pas baptisés! Non! Car quoique généralement les sectes Presbytériennes, congrégationalistes, et Pédobaptistes, professent de croire à la licéité et à la convenance du baptême, cependant l'administration du baptême est en grande partie tombée en désuétude.

Quand on commença à regarder le baptême comme n'étant plus un sacrement pour la remission des péchés, quoique les ministres en parlèrent encore comme d'un acte de consécration à Dieu, on s'accoutuma à l'associer seulement avec l'idée de donner un nom à l'enfant, et dès lors on se dispensa des services du ministre, et l'enfant fut baptisé (*Christened*) à la maison.

Et maintenant un grand nombre de soi-disant chrétiens, qui sont nominale-ment Pédobaptistes, se moquent du baptême de l'enfant, comme d'un acte superstitieux, et d'un reste de papisme, et il n'est plus rare de voir toute une famille de parents *dévots*, instruits à la vérité dans une théologie quelconque, mais non baptisés!

Et afin qu'on ne puisse pas révoquer en doute ce que j'avance ici, je renvoie aux rapports de l'Assemblée générale de l'Eglise Presbytérienne, qui mentionnent en mai 1818, 192 022 communicants, et 9,837 enfants baptisés l'année précédente, ou environ un sur trente.

Dans l'Assemblée Presbytérienne d'Albany, on fit rapport de 4,173 communicants, et de 125 enfants baptisés, ou un sur trente-trois. Dans l'Eglise de Dr. Spring, à New-York, on compte 668 communicants, et 26 enfants baptisés penant l'année; et dans celle de Dr. Boardman, à Philadelphie, 432 communicants, et un enfant baptisé.

Je n'ai point de statistiques précises sur les

Eglises de la Nouvelle-Angleterre, quoique je sache fort bien que les choses y sont exactement dans le même état. Néanmoins, pour montrer la proportion des communicants avec les enfants baptisés, on pourrait prendre comme une comparaison l'Eglise Episcopaliennne qui observe strictement le baptême des enfants; or cette Eglise, dans le diocèse de New-York, a fait rapport en 1848 de 13,186 communicants et de 2,658 enfants baptisés, ou un sur cinq.

C'est ainsi qu'à mesure que l'on perd de vue la doctrine de la régénération baptismale, et que cet acte solennel n'est plus regardé comme un sacrement pour la remission des péchés, le précepte divin est négligé, et le Commandement de notre divin Sauveur, "laissez venir à moi les petits enfants," est honteusement violé par des parents en apparence chrétiens, qui ne craignent point d'arracher le don du salut et de former les portes du Royaume des Cieux à l'enfant que Dieu leur a donné.

Peut-être, dans une autre lettre, pourrai-je continuer ce sujet, et peindre les effets de l'oubli de ce sacrement sur le caractère religieux de ce peuple.

XAVIERUS,

Montréal, Décembre 1850.

Monsieur le Rédacteur,

Le *Moniteur Canadien* du 1er Janvier distribue à ses abonnés, pour étrennes, une amplification lamentablement française, où les *peuples du peuple* sont des *foies impuissants*, et les *êtres* dont parle l'écrivain des *illusions fourbes*!

Cette épître du *Moniteur* s'adresse à ses *Frères*. Le motif en est du moins fraternel. Mais regardez au fond de l'œuvre: c'est le ramassage contumé de la feuille qui menace le bon peuple de Pennsylvanie une année de plus! des imbroglios politiques qui l'aliéneront dix-huit mois durant. La perspective est un peu sombre pour le jour des étrennes.

Quand à l'ombre de pensée politique qui perce à travers cette composition où le vague et le terrible se donnent *fraternellement* la main, on en peut juger par le bon conseil qui la termine:

"Eloignez, y est-il dit, tous les ennemis de ce Progrès; c'est le seul moyen de briser vos chaînes!"

Esprit de la lettre:

"Honnissez tous les appuis du parti libéral et de l'Ordre; c'est le seul moyen d'encon-rager le *Moniteur*!"
Montréal, 2 janvier 1851.

P. L.

EXTRAITS DE JOURNAUX.

On lit dans l'*Ordre Social* à la date du 26 décembre:

ACCIDENTS. — Le sieur Joseph Beaupré, correspondant du faubourg St. Jean, était parti de chez lui depuis quelques jours pour aller à Sainte-Catherine. Lundi dernier sa voiture et son cheval, séparés l'un de l'autre, ainsi qu'au de ses bottes, ont été trouvés dans le bois de St. Augustin, et l'on craint qu'il n'ait péri pendant la tempête. Des centaines de personnes s'étaient mises à sa recherche, mais ne l'avaient pas encore trouvé avant-hier, nous a-t-on dit.

—En pratiquant une excavation dans le sable en un champ situé près de la basse-cour du Roi à Potsdam (Prusse), on a trouvé le corps d'un militaire français vêtu de l'uniforme en usage du temps de l'empire. Le costume était assez bien conservé, et les boutons dont il était couvert portaient le chiffre de classement 136. Dans l'una des poches il y avait un petit sac contenant une dépêche encore lisible dont le contenu était évidemment le rapport d'un espion au service des Français, à l'adresse du général en chef. (Correspondance de Berlin du *Times* de Londres).

Postscriptum.

Le *Montréal Transcript* annonce dans son dernier numéro, que les rapports de M. Fleet avec cette feuille, dont il était depuis quelques années le rédacteur, allaient cesser avec le mois de décembre, sans dire quel écrivain devait le remplacer.

L'éditeur de l'*Ordre Social* apprend à ses lecteurs que, par suite de la négligence de ses abonnés à payer les arriérés qu'ils lui doivent, il a jugé nécessaire d'en suspendre, pour le présent, la publication. Il promet de publier sans peu, pour l'information des actionnaires, et propriétaires, un état des affaires du journal.

DECES.

A Québec, le 27, à la demeure de Messire M. Mahon, son oncle, Delle. Mary M. Mahon, âgée de 36 ans.

BAINES DU DR. WISTAR.

Morris County, Manhattan, N. Jersey
29 Octobre 1846.

DR. SETH W. FOCOLE. — MONSIEURS. Avant de vous faire connaître les heureux effets du Baume de Wistar, il est sans doute bon de vous dire que je suis âgé de 73 et que j'ai toujours demeuré dans cette ville. En Octobre, 1845, je fus pris d'un gros rhume qui fut suivi de plus grandes douleurs. Je commençai ainsi que mes amis, à éprouver beaucoup de craintes pour mon rétablissement. Je me procurai une bouteille de sirop Scherck qui ne me fit aucun bien, j'eus alors recours à un médecin, et je n'eus pour tout résultat que de me voir enlever la vie. Je n'eus aucun mieux du traitement qu'il me donna. Vous auriez pu le voir par le certificat que je vous envoie de la Baine du Dr. Wistar qui avait opéré tant de guérissons remarquables. Je le fis, et assistai la toux m'abandonnera entièrement, après en avoir pris une bouteille. Et maintenant je suis en pleine santé. Si je venais à éprouver la même maladie je ne manquerais pas de recourir au Baume du Dr. Wistar. Le médecin avait été porté à me donner ce conseil par l'heureuse expérience qu'il avait faite lui-même de ce remède. Au moment où je vous écris ces détails, j'apprends qu'un jeune homme des environs vient d'être guéri de la même maladie par le même moyen.

LEPHRAIM SANDERS,

ANNONCES.

LIBRAIRIE ET RELIURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements à MM. du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage.

Formulaire de prières, Paroissien Romain, Imitation de Jésus-Christ, Chemin de la Croix, Visites au St. Sacrement, Miroir des Ames, Mois de St. Joseph, Images grandes et petites.

Montréal, 27 décembre 1850.

INSTITUTION POUR

LES SOURDS-MUETS.

L'ÉCOLE des Sourds-Muets maintenant établie sur le Côteau St. Louis, auprès de la Montagne de Montréal s'ouvrira le 16 Septembre.

Pour la pension et l'instruction, sans aucunes fournitures, cinq piastres par mois, payables d'avance, par semestre.

Si, outre la pension, on désire que l'établissement fournisse le lit, pourvoie au blanchissage, au raccommodage des vêtements et des chaussures, le prix sera de sept piastres par mois.

Les soins du médecin et l'achat des livres, ardoises, cahiers, plumes, seront à la charge des parents.

Lorsqu'il sera constaté par un certificat que l'élève, appartenant à une famille pauvre, il sera pensionné et instruit pour la modique somme de quatre piastres par mois et il n'aura rien à payer pour les soins du médecin et les fournitures d'école.

Les Sourds-Muets externes, qui seront incapables de payer, recevront l'instruction gratis.

Montréal, le 6 Septembre 1850.

Le soussigné informe les messieurs du Clergé qu'il reçoit à l'instant de Paris et de Lyon le complément de ses commandes, ce qui comprend un assortiment complet d'ORNEMENTS D'ÉGLISE, CHANDELIERS ET CROIX pour autels, BANCS D'ŒUVRES ET ACCOÛTÉS, CIBOIRES, CALICES, BURETTES, OSTENSIOIRS, CHASUBLES, DALMATIQUES, MISSELS.

Une grande variété d'ETOFFES BRODÉES EN OR, ARGENT, SOIE, etc. Plusieurs mille livres de CIRE de belle qualité; D'ENCENS.

Aussi un assortiment de VIN BLANC pour le St. SACRIFICE DE LA MESSÉ; ces vins sont recommandables par leur pureté, et le prix en varie de 3/4 à 10 par gallon.

Montréal 5 Novembre 1850.

J. M. LAMOTHE, Relieur de cette ville, présente ses remerciements aux messieurs du Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et annonce qu'il leur en est d'autant plus reconnaissant qu'il a pu réaliser les moyens de se rendre en Angleterre d'où il passera en France afin de s'y perfectionner aux ateliers qui y existent dans la branche qu'il exerce, et de prendre en même temps des arrangements à l'effet d'ajouter à sa Librairie les gravures et les livres de piété de toute sorte dont il se propose de composer un fonds digne de leur être offert.

Son établissement demeurera ouvert pendant son absence, et les acheteurs y seront servis avec une égale ponctualité.

Montréal, 27 septembre 1850.

COLLEGE JOLIETTE.

La rentrée des élèves de cet établissement, qui est le premier et le principal des "CLERCS DE ST. VIEUR" aura lieu le 24 du courant.

1ère Année.—Eléments des deux langues (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenne des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me Année.—Philosophie (logique, métaphysique, Morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. . . £3 0 0

Musique { Piano. £3 0 0

Les autres instruments £1 10 0

Dessin. £0 5 0

Abonnement à la bibliothèque. . . £0 2 6

L'uniforme est un habit de drap bleu à collet droit, boutonnant jusqu'en haut par une rangée de boutons jaunes; ceinture noire.

Rev. E. CHAMPAGNEUR, Ptre. Directeur. Rev. A. THIBAUDIER, Ptre. Procureur. Montréal, le 17 septembre 1850.

LE GUIDE DE

L'INSTITUTEUR.

UNE SÉRIE DE REPONSES AUX QUESTIONS INSÉRÉES DANS LA CIRCULAIRE DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC.

PAR F. X. VALADE, ECR.

CET ouvrage est maintenant terminé et offert en vente chez tous les Libraires et à la Librairie du Soussigné. L'ouvrage forme un Volume format in-12, contenant 200 pages.

Le Soussigné a cru, en achetant le privilège de cet ouvrage pour le publier, se rendre utile aux Instituteurs, et au public en général, et il ose espérer d'en obtenir un prompt débit.

P. GENDRON, IMPRIMEUR-LIBRAIRE, No. 29, rue St. Gabriel, Vis-à-vis l'Hôtel de Mme. St. Julien. Montréal, le 9 juillet 1850.

MOIS DE MARIE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSÉ, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure. Prix 7s. 6d. la douzaine.

A vendre chez Montréal, } E. R. FABRE ET CIE, 2 Avril 1850. } Rue St. Vincent, No. 3.

BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux MM. du Clergé et à toutes les personnes qui s'intéressent à la fondation des BIBLIOTHEQUES PAROISSIALES, qu'ils ont maintenant en vente un assortiment considérable de livres, publiés avec approbation de plusieurs Archevêques de France et bien propres à répandre le goût de la lecture dans les campagnes.

Les collections suivantes sont surtout dignes de leur attention; Bibliothèque de la jeunesse, format 18°, cartonné, 100 volumes dans la collection pour £3 0 0;

Bibliothèque instructive et amusante, format in-18, 160 volumes solidement cartonnés en 130 volumes pour £6 5.

Et enfin: Bibliothèque catholique de Lille, format in-18°, 460 volumes solidement cartonnés en 215 volumes, pour la collection £10 0 0.

Des catalogues de ces différentes collections seront donnés gratuitement à ceux qui en feront la demande.

E. R. FABRE ET CIE, Rue St. Vincent, No. 3. Montréal, le 9 juillet 1850.

LIVRES NOUVEAUX POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT reçus et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une Bibliothèque de paroisse. Tous ces livres sont solidement reliés ou élégamment cartonnés avec illustrations.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS — AUSSI: — Un choix très varié de LIVRES DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres.

On prend en paiement des Débentures. E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

IMAGERIE NOUVELLE.

Reduction de prix. LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et petits, qu'ils offrent à 7/6, 12/6 et 30/0 les 100 feuilles.

E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS.

Pour MM. du Clergé et autres, Reçus dernièrement de Paris et à vendre A LA LIBRAIRIE DE E. R. FABRE ET CIE. Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

ST. JEAN-BAPTISTE.

LES Sociétés de Tempérance et de St. Jean-Baptiste pourraient se procurer une statue de leur Patron ST. JEAN-BAPTISTE en s'adressant au magasin du Soussigné.

C. CATELLI, Rue Notre Dame, près de Bonsecours. Montréal, le 4 juin 1850.

MANUEL DES Sociétés de Tempérance.

DEDIÉ A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. M. C. CHINQUY, Ptre.

LE soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-B. ROLLAND, Montreal, 28 décembre, 1849.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

UN M. Bonnal, jeune Français âgé de 24 ans, offre ses services comme Instituteur. Il a été formé dans les Ecoles Normales des Frères des Ecoles Chrétiennes de France, et a reçu de l'Université le Brevet de capacité. S'adresser au Frère Directeur des Ecoles Chrétiennes à Montréal.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENTUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quintus-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Vieillesse. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.

Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers Livres de l'Enéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fables d'Ovide. Prix 5s. 6d.

Les traités séparés se vendent 1s. 6d. ou 1s. 9d. ARMOUR et BARNAY.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY.

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE

DE LONDRES. BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL.

BUREAU LOCAL.

BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR.

MEDECINS CONSULTANS.

F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1° L'assurance a droit d'emprunter du Bureau les deux tiers des primes par lui payées et par cela n'a pas à craindre d'être forcé d'abandonner sa police, faute de moyen d'en payer les primes annuelles.

2° Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billets promissaires des assurés eux-mêmes.—Ces Billets peuvent ne pas être payés, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

3° On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

4° Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans.

5° On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

6° Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émanées de suite.

Le bureau s'assemble régulièrement au local indiqué ci-dessus, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans défrayer ce dernier.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au bureau à Montréal et des Agens par toute la Province, auxquels on devra s'adresser pour faire ses demandes d'assurances, etc.

Montréal, le 12 mars 1850.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

M. R. C. H. arrivé depuis peu de jours de San-Francisco, (Californie) désire trouver une place d'INSTITUTEUR. Il a déjà tenu une école élémentaire dans le district de Québec vingt plusieurs années pendant l'espace de deux ans. S'adresser à M. Louis Plamondon, marchand, rue St. Paul, No. 122. Montréal, 27 septembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et qu'il pensionnera à son Hôtel-Rue pour un prix modéré.

St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sauguis. Montréal, 9 Nov. 1850.

F. X. D'EROME, Horloger, à 3 portes de l'évêché. Montréal, 24 Sept. 1850.

IMPRESSIONS TYPOGRAPHIQUES.

On imprime à cet établissement: Adresses, Cartes de visite, Invitations, Circulaires, Et Jobs de toute espèce, exécutés avec soin.

S'adresser à l'imprimerie des Melanges Religieux.

L. P. BOIVIN.

Coin des rues NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTI de nouveaux pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout-à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul vis-à-vis la Place Jacques-Cartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHÉ ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût, etc, etc.

Montréal, 26 mai.

ATTENTION!!

LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTÉS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE, OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISSEY.

DEDIÉ A LA JEUNESSE CANADIENNE. A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 2 sch.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£10,000. BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT. Et Dix-huit Directeurs. THOMAS M. SIMONS, ECR., Secrétaire. Bureau, Local, Montréal. L'HON. JOSEPH BOURRET, PRÉSIDENT. JOHN G. MACKENZIE, ECR., Vice-Président. Directeurs. WILLIAM WORKMAN, ECR. WILLIAM LYMAN, ECR. G. E. CARTIER, ECR., M. P. P. HEW RAMSAY, ECR., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

QUEBEC—Agent—H. W. WELCH, ECR. Arbitre Médical—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA. Sorel.—R. Harrower, ECR. Melborne.—Thos. Tait, ECR. St. Andrews.—Frank F. St. Hyacinthe.—Boucher de la Bruyère, ECR. St. John's.—Charles Pierce Trois-Rivières.—John Robertson, ECR. Huntingdon.—R. B. Somerville, ECR. Hawkesbury.—Georges Hamilton, ECR. Sherbrooke.—Wm. Ritchie, ECR.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Délations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de promettre une réduction très-considérable du coût de garantir une assurance, des surcoûts ou des donations pour un moindre paiement annuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur s'individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC OU SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurance en Canada, tandis que les assurances avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

Table with 4 columns: AGE A ATTENDRE, 50, 55, 60, 65.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écrivain, des tarifs, prospectus, formules de demande et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie. Montréal, le 5 mars 1850.

CONDITIONS:

On ne s'abonne pas pour moins d'un semestre. Les abonnés qui veulent retirer leur souscription, doivent en donner avis un mois avant l'échéance du semestre ou de l'année courante, à moins d'une convention qui en dispense.

TAUX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1re insertion, . . . £0 2 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 7

Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 0 3 6

Chaque insertion subséquente, 0 0 11

Au-dessous de dix lignes, (1re insertion) chaque ligne, 0 0 4

Chaque insertion subséquente, par ligne, 0 0 1

On traite de gré à gré pour les annonces fréquentes ou qui doivent paraître longtemps.

Les annonces non accompagnées d'ordre seront publiées jusqu'à avis contraire.

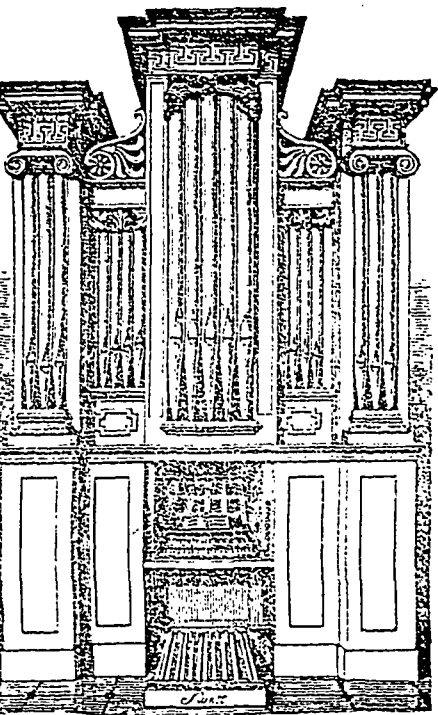
AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX.

MONTRÉAL, . . . MM. E. R. Fabre et Cie, Libraire Trois-Rivières, . . . Val. Guillet, écrivain, N. P. Québec, . . . M. D. Martineau, Ptre, V. St. Anne, . . . M. F. Pilote, Ptre. Direct. Rivière du Loup, . . . M. L. Baribeau, St. Athanasie, . . . M. H. Aubertin.

Bureau de Rédaction: Maison d'École près de l'Évêché, coin des rues Mignonne et St. Denis.

JOSEPH LAROCQUE, PRÉSIDENT, Rédacteur-en-Chef (Evêché de Montréal).

IMPRIMEUR: JOSEPH RIVET, Coin des rues Mignonne et St. Denis.



Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur. Les TUYAUX de l'avant sont de métal doré; un double de clefs, et un jeu de pédales sont au nombre des accessoires, outre vingt variations du jeu musical ont suit l'énumération: Grand Orgue, Diapason double au-dessous de GGG, Diapason ouvert, Diapason d'arrêt, Dulciana. Principal, les douzième et quinzième positions du Seguitarra et de la Cornette. Orgue de Chœur au Diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, Flût. trompette, haut-bois, tremolo, et deux étouffoirs juxtaposés.

L'instrument plus haut décrit conviendrait à une église spacieuse, et est offert à l'examen des visiteurs à l'atelier du fabricant, rue St. Joseph, No. 16.

Le prix en serait payé partie comptant, le reste à termes.

Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIANOS, MELOÉONS, à 4, 4 1/2 et 5 octaves, dont les prix sont variés de £11 5 0 à £30.

SAMUEL R. WARREN. Montréal, le 29 novembre 1850.

AUX PRIX COURANTS!

Un Fonds de Hardes Faites ET DE MARCHANDISES SECHES DE \$55,000.

Rien de semblable n'a été offert au public.

122, RUE ST. PAUL. 122.

Le Soussigné voulant se préparer à recevoir un grand assortiment de HARDES FAITES et de MARCHANDISES SECHES, au printemps prochain, désire vendre le fonds de son établissement, AU PRIX COURANT POUR DE L'ARGENT COMPTANT, à commencer du 25 NOVEMBRE prochain à MIDI.

Il fournira des preuves convaincantes que les effets seront vendus au prix courant, après le 25 novembre à midi.

Les personnes sont spécialement priées de visiter les effets quand même elles ne voudraient pas acheter. On leur montrera les marchandises, persuadées qu'elles les acheteront quand elles les auront examinées.

C'est la plus belle occasion offerte aux acheteurs en Canada. Allez voir.

A L'ENSEIGNE DU CASTOR. L. PLAMONDON. Montréal, le 22 novembre 1850.

AVIS.

Le Soussigné désirant être instituteur pour tenir une école élémentaire, prie instamment Messieurs les Commissaires d'écoles qui ont besoin d'un instituteur qualifié pour une école élémentaire, d'écrire immédiatement à sa résidence, à Montréal, faubourg Québec, rue Panet n. 60.

PIERRE CHENNEVILLE. Montréal, 24 Sept.

UN jeune homme qui reçoit des leçons de piano depuis deux ans, offre ses services gratuitement pour un certain temps, à toute fabrique qui lui procurera les moyens de compléter son éducation musicale. Pour plus ample information, s'adresser à ce Bureau.